

Garage

N° tél. : 01 69 49 77 72

N/Réf. : OC/TT/IC

DECISION N°2025/376

OBJET : Désaffectation et mise en réforme d'un véhicule CLIO de la marque Renault, immatriculé FL 568 GP

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter le véhicule CLIO de la marque Renault, immatriculé FL 568 GP, appartenant à la Ville de Yerres,

DECIDE

DE PROCEDER à la réforme et à la désaffectation du véhicule CLIO de la marque Renault, immatriculé FL 568 GP,

DE RADIER ledit véhicule auprès de la GMF, compagnie de la Ville,

DIT que la désaffectation dudit bien n'engage aucun frais pour la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG